

## Intitulé

Communiquer de manière non-violente en Protection Juridique des majeurs

## Référence

FOR 412

## Public ciblé

Professionnels de la tutelle : MJPM, agents d'accueils, assistants tutélaire, chefs de service

## Prérequis

Aucun

## Formateur

Mr Frédéric PIZZO

Psychologue du travail, Formateur

## Lieu

- À Mende en inter
- Sur l'établissement (en intra)

## Durée

- 1 journée
- 7 Heures de formation

## Prix Inter / par personne \*

269 € / jour / personne

## Prix Intra / hors frais annexes

1 470 € / jour / Hors frais annexes

## Délai d'accès

8 semaines

## Modalités d'accès

Nous consulter

\*Net de TVA par décision d'exonération de la  
DIRRECTE OCCITANIE du 05 Juin 2019

F004B

ATL FORMATION  
1, Avenue du père Coudrin  
48000 MENDE  
atl.formation@atl48.org  
04.66.49.05.16  
www.tutelle-lozere.com

# Formation

## Communiquer de manière non-violente en Protection Juridique des majeurs

### Objectifs

- Comprendre les mécanismes psychologiques, physiologiques et comportementaux en œuvre en situation de communication tendue,
- Assimiler les principes de la Communication non-violente : empathie et assertivité,
- Pratiquer une méthode de communication non-violente : le DESC,
- Appliquer ses acquis au travers d'études de cas impliquant les acteurs de la mesure de protection : majeurs, familles, partenaires, collègues et membres de la hiérarchie.

### Contenu

- Comprendre le stress et l'agressivité : la fonction de nos "trois cerveaux",
- Les caractéristiques des acteurs de la mesure de protection : majeurs, familles, partenaires,
- Construire une posture professionnelle adaptée et protectrice,
- Les principes de la communication non-violente : empathie et assertivité,
- Présentation d'une technique de communication non-violente : le DESC,
- Appliquer ses acquis par un travail sur des situations professionnelles tendues choisies par les participants.

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Études de cas et jeux de rôles.

### Évaluation des résultats

ATL Formation met en œuvre un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la progression des acquis des participants, et d'adapter l'intervention. Pour ce faire, les

outils et méthodes à disposition sont :

- Une auto-évaluation initiale de connaissance/compétences : qui permet à chacun de se situer dans sa pratique professionnelle et de cibler ses objectifs et ses besoins en formation.
- Une évaluation par objectif : à la fin de chaque objectif pour mesurer l'acquisition des compétences.

Formateur : Frédéric PIZZO

Psychologue du travail, Formateur agréé par la FNAT (Fédération Nationale des Associations Tutélaire)